



**La Confédération Générale du Travail**

*« Pour un service public de l'Équipement et de  
l'Environnement au service du public »*

# Le Courrier

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

**N° 1349 du 7 avril 2010**

### Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Compte-rendu du CTPM du 25 mars 2010	3-10
4. Réponse du cabinet sur l'opérateur routier national et l'ingénierie publique	11-12
5. Dossier O.P.A. :	
- Réunion intersyndicale du 30 mars 2010	13
- Demande d'audience intersyndicale au Ministre	14
6. Pétition intersyndicale des S.A.E.	15
7. Compte-rendu de la 1 <sup>ère</sup> réunion sur la fusion LCPC – INRETS	16-18
8. Visite de Jean-Louis BORLOO à Toulouse :	
- Communiqué de l'intersyndicale	19-20
- Motion remise au Ministre	21-22
9. Communiqué CGT suite à l'action du 23 mars 2010	23
10. Réorientation professionnelle : Un « véritable accompagnement »... vers la sortie !	24-25
11. Négociation sur la grille indiciaire de la catégorie A :	
- Communiqué de la CGT-Fonction Publique	26
- L'impasse des « négociations » sur la catégorie A	27-28
12. Rencontre avec le Ministre de la F.P. sur l'agenda social	29-33
13. M.A.C.I.F.	34



## AGENDA

**Mardi 6 avril 2010 :**  
Audience du CCAS au Cabinet du ministre

**Mardi 6 avril 2010 :**  
OS / MEEDDM sur les Affaires maritimes  
dossier pénibilité

**Mercredi 7 avril 2010 :**  
Secrétariat fédéral

**Mercredi 7 avril 2010 :**  
OS/MEEDDM sur le projet de décret de l'ENSM

**Mercredi 7 avril 2010 :**  
OS/MEEDDM sur les contractuels AE-ONEMA-ONCFS

**Mercredi 7 avril 2010 :**  
Bureau de l'U.G.F.F.

**Jeudi 8 avril 2010 :**  
Réunion plénière du C.C.A.S. du MEEDDM

**Jeudi 8 avril 2010 :**  
OS/MEEDDM sur les élections CAP des dessinateurs et adjoints  
administratifs

**Jeudi 8 avril 2010 :**  
Réunion du collectif fédéral Voies navigables

**Jeudi 8 avril 2010 :**  
CGT/MEEDDM sur le devenir des CETE

**Lundi 12 au 16 avril 2010 :**  
9<sup>ème</sup> congrès de l'UCR CGT à la Rochelle

**Lundi 12 avril 2010 :**  
Groupe d'échanges sur les fusions  
des catégories A et B

**Mardi 13 avril 2010 :**  
Bureau de l'U.I.T.-CGT

**Mardi 13 avril 2010 :**  
Réunion du Bureau de l'ONCFS-CGT

**Mardi 13 avril 2010 :**  
Réunion du Comité de suivi des  
travailleurs handicapés au MEEDDM

**Jeudi 15 avril 2010 :**  
CTPM

**Jeudi 15 avril 2010 :**  
Commission Exécutive de l'UGFF

**Jeudi 15 avril 2010 :**  
OS/MEEDDM sur les maisons éclésières

**Mardi 20 avril 2010 :**  
Réunion des Fédérations Equipement et Transports sur le transfert des  
personnels d'exploitation

**Mercredi 21 avril 2010 :**  
Secrétariat fédéral

**Jeudi 22 avril 2010 :**  
Passage en commission du CSFPT du décret d'intégration des OPA



## INFOS BREVES

**SONDAGE CSA POUR L'HUMANITE**  
**63 % des salariés favorables**  
**à d'autres mobilisations**

Une semaine après la réussite de la mobilisation du 23 mars et alors que se réunissent ce mardi les organisations syndicales, le quotidien publie un sondage qui confirme l'attente combative des salariés.

**HAUSSE DES TARIFS DU GAZ**  
**Une nouvelle ponction**  
**d'1 milliard d'euros sur les ménages**

Déclaration de la Confédération Générale du Travail, de la Fédération Mines-Energie CGT et d'INDECOSA-CGT

Le gouvernement prévoit une nouvelle ponction sur les ménages par une très forte augmentation des tarifs du gaz de 9,5 % au 1<sup>er</sup> avril.

Pour la CGT, sa fédération de l'Energie et son institut de consommateurs Indécosa-CGT, cette hausse est injustifiée au moment où les salariés subissent toutes les conséquences de la crise. Elle n'est pas plus justifiée par des raisons économiques. Le résultat du groupe GDF SUEZ a atteint un niveau historique en 2008, niveau confirmé en 2009 malgré la crise (4,5 milliards d'euros).

**LA HALDE**  
**Une instance importante dans**  
**la lutte contre les discriminations !**

Ce n'est pas la première fois que la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'égalité (HALDE) fait l'objet d'attaques. Il s'agit de baisser ses moyens, de lui attribuer d'autres tâches comme celle d'observatoire, de la rattacher à une autre entité comme celle de défenseur des droits et bien d'autres encore...

Si la HALDE dérange tant, c'est qu'elle est devenue un outil efficace pour lutter contre les discriminations. Les syndicats, dont la CGT, par leur participation, contribuent à cette efficacité.

**INFIRMIERES**  
**Manifestations contre le recul de l'âge de la retraite**

A l'appel de la CGT, CFDT et Sud, 1500 infirmières ont manifesté mardi en fin de matinée à proximité de l'Assemblée Nationale à Paris où devait se tenir un débat sur l'allongement de l'âge de leur retraite. D'autres manifestations ont également eu lieu en province, contre le projet du gouvernement donnant le choix aux personnels infirmiers et paramédicaux entre une meilleure rémunération – 2000 euros net en plus par an en moyenne – assortie d'un départ à la retraite à partir de 60 ans et le maintien de leur droit à la retraite à partir de 55 ans, mais avec une petite revalorisation. Pour Cécile Marchand, de la CGT – Santé « L'âge moyen de départ à la retraite est de 56 ans, mais un quart des infirmières part avant 55 ans en invalidité ».

**« MODERNISATION DU DIALOGUE SOCIAL »**  
**Le Medef entretient le flou**

Communiqué de la Ccc, Délibération de la Commission Exécutive Confédérale du 30 mars 2010

La Commission exécutive de la CGT, réunie le 30 mars à Montreuil, constate que, dans la délibération sociale dite sur « la modernisation du dialogue social », les organisations patronales :

- refusent d'ouvrir une négociation sur le partage des richesses produites dans les entreprises et n'acceptent de discuter de ce sujet que dans le cadre des attributions des Institutions représentatives du personnel (CE, DP, CHSCT), ce qui n'est pas en rapport avec le niveau actuel des revendications salariales ;
- n'ont pas respecté leur propre signature de la position commune, en refusant d'ouvrir la négociation sur la représentation collective des salariés des très petites entreprises ;

**IL FAUT DES MOYENS D'URGENCE POUR LES CAF**  
**Le gouvernement doit prendre ses responsabilités**

Déclaration des Administrateurs CGT et la CNAF

La situation budgétaire des Caf laisse apparaître que les charges de travail importantes constatées depuis le début de l'année 2009 ont entraîné la consommation de tous les crédits pérennes, nouveaux et exceptionnels, accordés en 2009 dans le cadre de la montée en charge du Rsa, les taux d'utilisation des fonds affectés aux dépenses de personnel et au fonctionnement pour l'année 2009 sont très hauts.

Suite sur : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)



# FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

## Compte-rendu du CTP Ministériel du 25 mars 2010

Séance présidée par Didier LALLEMENT, Secrétaire général du MEEDDM.

### *Ordre du jour :*

- 1- Approbation des procès verbaux des CTPM des 28 mai, 15 juillet et 20 octobre 2009
- 2- Projet d'arrêté portant création d'un service à compétence nationale à caractère interministériel dénommé : « Centre interministériel de gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts »
- 3- Projet de décret portant organisation administrative et financière de l'Etablissement national des invalides de la marine (ENIM)
- 4- Projet de décret relatif à la création de l'école nationale supérieure maritime (ENSM)
- 5- Projet d'arrêté relatif à l'entretien professionnel-campagne 2009
- 6 et 7 Projets d'arrêtés relatifs à la tenue des agents techniques et techniciens de l'environnement et des agents contractuels de l'ONEMA, de l'ONCFS et des Parcs nationaux

-----

### **Déclaration liminaire de la Fédération nationale CGT Equipement-Environnement**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du CTPM,

Ce premier CTPM de l'année 2010 se tient après une action de boycott qui s'est étendue à plus de 90 % des services sur l'ensemble de notre territoire.

La journée de mobilisation intersyndicale CGT, CFDT, FSU, Solidaires et UNSA du 23 mars au lendemain des résultats des élections régionales impose au gouvernement de prendre en compte les revendications des salariés. La destruction du service public, les réductions budgétaires asphyxient nos services et ne prennent pas en compte les besoins de la population. Les agents de votre ministère, Monsieur le Président, souhaitent retrouver des conditions de travail dignes, stopper les suppressions arbitraires de postes, obtenir des recrutements correspondant aux missions, arrêter les réorganisations exagérées et incontrôlées, avoir des rémunérations harmonisées par le haut et la reconnaissance de leurs qualifications professionnelles.

Avec la tempête Xynthia, la France a connu une nouvelle catastrophe qui a notamment touché la Vendée et la Charente-Maritime. Celle-ci n'est malheureusement pas le fruit du hasard, mais le résultat de la conjonction de graves négligences humaines liées à des lobbys méprisant les espaces naturels. Ainsi le lobby de l'agriculture intensive avec le non respect de la zone des marais (remembrement des terres agricoles sans respect pour les haies, irrigation outrancière, aménagement de la rivière pour augmenter son débit jusqu'à l'estuaire) zone pourtant régulatrice des eaux de pluie venant du bocage. Lobby immobilier où des zones naturelles devant servir de tampons en cas de crues ou de tempête ont été urbanisées.

Les conséquences les plus graves ont touché particulièrement les communes où les digues se sont rompues ou étaient mal entretenues. La question est celle de la surveillance et l'entretien des digues et de la protection de la population. Un rapport de la DDE avait signalé en 2008 pour le secteur de la Faute-sur-mer le fait que, je cite, « la rupture des digues sur ce secteur engendrerait des dégâts majeurs aux biens et aux personnes ».

La CGT, voit dans cette tragédie la traduction du désengagement de l'Etat avec les lois de décentralisation telles qu'elles ont été mises en œuvre, les abandons de missions, les suppressions massives d'effectifs. Ces éléments montrent la nécessité d'engager une politique nationale alternative de prévention des risques avec des services publics en capacité d'intervention. Pour nous la première mesure à prendre pour éviter que cela ne se reproduise doit être l'abandon de la RGPP.

Après la première vague dont nous ressentons les effets, voici venir la 2<sup>ème</sup> lame de fond de la RGPP 2.

Pour la CGT c'est non sur le fond comme sur la forme.

Sur le fond, cette politique de destruction du service public avec la privatisation de certains tronçons de routes nationales, de contrôle maritime exsangue, de sous traitance d'activités... ça suffit !!!

Les réorganisations au pas de charge : DREAL, DIRM, DDI, transfert des Parcs, création d'un SCN informatique, réforme des CETE...ça suffit !!!.

Les projets de fusions de corps sans mesures financières, la gestion et le management par l'individualisation ça suffit !!!

Mais ça ne s'arrête pas là. La restructuration du contrôle aérien et l'évolution statutaire de la DGAC, la réduction de l'ingénierie routière, de l'eau et de l'ATESAT...

La baisse drastique des effectifs, la dégradation de nos conditions de travail, la baisse de nos revenus, tout cela participe du mal être, du mal vivre, parfois du désespoir pour toutes les catégories d'agents y compris chez les cadres. Nous en sommes déjà à 4 cas de suicides depuis le début de l'année.

Monsieur le Président, je tiens également à vous alerter sur la situation préoccupante des ouvriers des parcs et ateliers suite à la loi du 26 octobre 2009 relative au transfert des parcs vers les collectivités.

Après la grève majoritaire des OPA du 3 décembre 2009, vous avez été contraint de formaliser un minimum de garanties pour les agents concernés par les transferts vers les collectivités ou mutés dans les services de l'Etat. Vous avez pour cela adressé une circulaire à tous les services dans laquelle est prévue une circulaire définissant les modalités du maintien de la rémunération. À ce jour cette circulaire n'est toujours pas parue alors que les OPA de 31 départements transférés sont concernés par son application.

La loi prévoit également la possibilité aux OPA transférés dans les conseils généraux d'opter pour la fonction publique territoriale. Des discussions sont actuellement en cours, un projet de décret d'intégration élaboré avec l'Association des Départements de France a été présenté aux organisations syndicales le 16 mars 2010 et doit être prochainement au conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur le Président, ce projet est pour nous inacceptable sur plusieurs aspects :

Tout d'abord le recours à une commission nationale de classement pour accéder à la catégorie A de la Fonction Publique Territoriale et la décision d'intégration revenant systématiquement à la collectivité remet en cause l'intégration de droit prévue dans la loi pendant un délai de deux ans.

D'autre part, l'homologie statutaire pour accéder aux cadres d'emplois et aux échelons doit se faire en prenant en compte le salaire de base et l'ancienneté de l'agent mais aussi en tenant compte des déroulements de carrières. Ceci doit se conformer à la loi et aux principes retenus dans le débat parlementaire mais aussi rappelé par un courrier de Monsieur le Ministre adressé à notre organisation syndicale le 4 mars 2010.

En aucun cas nous ne pourrions accepter un classement à un niveau inférieur à celui que l'agent doit prétendre et que l'indemnité compensatrice prévue dans la loi puisse être utilisée à cet effet.

Vous comprendrez que si on ajoute l'aspect de perte du niveau de pension que va engendrer le double calcul de retraite pour les agents qui opteront pour la fonction publique territoriale, ce sont autant de freins à l'intégration des OPA dans la Fonction Publique Territoriale.

Les OPA suite à la loi de transfert se trouvent aujourd'hui dans une impasse, coincés entre le MEEDDM qui veut se débarrasser d'eux mais sans mettre les moyens et sans assurer un avenir pour ceux qui resteront dans ses services et les collectivités qui freinent des deux pieds pour transférer les parcs et intégrer les OPA dans de bonnes conditions.

Si à cela on ajoute l'aspect catégoriel 2009 et les engagements ministériels non tenus vous comprendrez que la situation est explosive chez les OPA

Les mobilisations du 21 janvier dans la fonction publique et celle du 23 mars en interprofessionnel ont donné le coup d'envoi des mobilisations de l'année 2010. Dans le même temps des mobilisations se sont succédées au sein du ministère dans les établissements publics du secteur environnement notamment pour la reconnaissance des missions et des moyens pour les assurer.

Dans les DIR, les actions se sont enchaînées contre la casse des services et pour de bonnes conditions de travail. Un mouvement de grève a eu lieu du 23 au 26 février à la DGAC contre les fusions de prestataires de contrôle Le secteur Mer a été en grève le 23 février contre le démantèlement de l'administration maritime et de ses missions de service public.

Concernant les services de la police portuaire et le désengagement de l'Etat, la CGT dénonce l'approche affichée par le gouvernement qui s'inscrit dans la logique de réduction des services prônée par la RGPP. En accord avec les engagements du Grenelle de la Mer, il est impérieux de maintenir et renforcer les missions de service public dans les ports. Comme nous vous l'avons fait savoir par courrier en date du 03 février 2010, nous sommes opposés au transfert des missions de l'Autorité investie de pouvoir de police portuaire des ports décentralisés vers les collectivités territoriales ou leurs groupements et nous nous opposerons à toute suppression de postes d'officier de port et d'officier de port adjoint.

Au travers de tous ces mouvements, les revendications des agents ont toutes les raisons d'être affirmées, prenez-les en compte Monsieur le Président.

Le dossier des retraites appelle aussi un tout autre niveau de débat, qui délaisse les provocations formulées par les Ministres au Sénat, en particulier à l'égard des fonctionnaires.

On est à peine surpris de constater que se sont de nouvelles mesures de régression qui sont à l'ordre du jour. Pour la CGT, rappelons qu'il ne saurait être question de remettre en cause le départ en retraite à 60 ans. Dans les dispositions évoquées, voici également que ressurgit la remise en cause du code des pensions et le calcul sur les six derniers mois. Rompre avec ce principe, ce serait programmer une baisse vertigineuse des pensions des fonctionnaires. Pour la CGT, c'est clair, ce n'est pas négociable.

La CGT rappelle que la question du financement de la protection sociale, dont les retraites, appelle une politique de l'emploi et des salaires d'une toute autre dimension que les mesurées relatives à l'emploi des séniors avec des dispositions véritablement efficaces pour l'emploi des salariées de 50 à 60 ans, comme celui des salariés de moins de 30 ans.

Merci de votre attention.

Après les interventions liminaires de FO, CFDT, UNSA, Jean-Paul ARMANGAU de l'USAC-CGT à fait la déclaration suivante :

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Nous tenons à vous alerter, et au-delà de cette instance à alerter Monsieur le Ministre, sur la gestion du dossier de réorganisation du contrôle aérien au dessus de la partie la plus survolée d'Europe, soit l'espace dénommé Fabec au dessus des territoires français, allemand, suisse et des trois pays du Benelux.

Sans revenir trop longuement sur l'historique, rappelons que deux grèves, fortement suivies à la DGAC, ont démontré que les personnels sont fermement opposés à la logique de fusion des prestataires de contrôle aérien telle que prônée par le secrétariat d'Etat aux Transports et soutenue par des organisations syndicales représentant moins de 20% des personnels.

L'intersyndicale SNICAC-CGC, USAC-CGT, SNPACM-FO, SNNA-FO, UNSA-IESSA, représentant une majorité de personnels de la Direction générale de l'Aviation civile (DGAC), propose une autre démarche, permettant de satisfaire aux critères des règlements européens Ciel unique : c'est la démarche coopérative, étudiée et validée par les prestataires de navigation aérienne du Fabec.

Les personnels soutiennent massivement la démarche de l'intersyndicale car la gestion coopérative du bloc d'espace aérien considéré permet de construire un espace intégré de coopérations entre les services de navigation aérienne au sein du Fabec. Cet espace sera intégré car la coopération reposera sur un processus décisionnel commun et une vision internationale de la gestion des services, particulièrement en termes opérationnels et financiers. Il sera basé sur des coopérations renforcées permettant la pérennisation de chaque opérateur national et évitant ainsi de rentrer dans une logique concurrentielle et de fusion de services aux conséquences sociales lourdes, notamment en perte d'emplois. Enfin, le modèle coopératif proposé est un modèle ouvert aux évolutions.

La nomination de Gilles Savary, ancien vice-président de la Commission Transports du Parlement européen, à la tête d'une mission de concertation fait suite aux deux grèves de janvier et février à la DGAC. Il aura donc fallu deux grèves pour que le dialogue puisse reprendre et que l'on puisse espérer une sortie du conflit. L'USAC-CGT et l'intersyndicale ont donné une chance à ce dialogue et travaillent sans relâche à donner du contenu à cette concertation. L'état d'esprit dans lequel nous travaillons est celui d'aboutir à une vision consensuelle du modèle à bâtir.

Alors qu'une pause pouvait être espérée dans les relations conflictuelles à la DGAC, le DG a répondu, dès la reprise du dialogue, par une attaque contre le droit de grève et des contrôles de présence dans les services opérationnels, notamment ceux qui ont connu les meilleurs pourcentages de grévistes. On retrouve là les mêmes méthodes qui ont détérioré les relations sociales en Région parisienne il y a deux ans. Le DGAC met délibérément de l'huile sur un feu non encore éteint et met en péril la reprise d'un dialogue apaisé.

De plus, en privilégiant le dialogue avec deux syndicats minoritaires, en écartant l'intersyndicale et le premier syndicat de la DGAC - l'USAC-CGT, en tentant de débaucher certains syndicats de l'intersyndicale... le DGAC tente de pitoyables manœuvres de division des personnels.

Enfin, c'est dans ce contexte pour le moins tendu que le DGAC veut coûte que coûte poursuivre les discussions d'un protocole social auxquelles ne participent qu'une minorité des représentants des personnels : comment espère-t-il ainsi arriver à un accord majoritaire ? Quelle légitimité pourrait avoir ce protocole ?

A l'issue des conflits de cet hiver, nous ne pouvons donc que constater que le dialogue social est mort à la DGAC. Or, la réussite du projet FABEC nécessite l'adhésion pleine et entière des personnels de la DGAC.

C'est pourquoi nous demandons au Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer d'intervenir afin :

- Que la création du Fabec repose sur une méthode pragmatique et consensuelle.
- De sortir du dogme du prestataire unique, ce qui permettra une issue positive du dossier.
- Que la solution qui sera mise en œuvre permette une évolution qui ne soit pas synonyme de disparition de la DSNA et de démantèlement de la DGAC.
- Que le dialogue social à la DGAC respecte la représentativité des syndicats.
- Que cessent les atteintes au droit de grève et les mesures vexatoires nuisibles à la reprise d'un dialogue social ouvert et constructif.

En conclusion :

- La mise en place du Fabec est un enjeu majeur pour la DGAC. Elle ne pourra se faire contre l'avis des personnels qui se sont largement exprimés contre une fusion des services de contrôle au sein d'un prestataire unique. Les propositions de l'intersyndicale sont de nature à créer le consensus et donc de permettre une reprise du dialogue et du travail.
- Les partisans d'une solution plus radicale basée sur une fusion en un prestataire unique pour le Fabec se trompent à la fois sur la finalité (le but des règlements Ciel unique n'est pas de créer des mastodontes institutionnels mais bien d'améliorer le service rendu) et sur la méthode, le passage en force sur un tel sujet ne peut que conduire à un phénomène de rejet.
- Le monde de la navigation aérienne, en charge en premier lieu de la sécurité des passagers et des populations survolées, n'a pas besoin d'une révolution mais plutôt d'une constante évolution. C'est ce que proposent l'USAC-CGT, premier syndicat de la DGAC et l'intersyndicale majoritaire. Nous demandons à ce que ce travail puisse se faire dans la sérénité, la confiance mutuelle et sans pression sur les personnels.
- Les personnels ont déjà montré leur détermination sur ce dossier. Ils sont motivés par la mission de concertation. Ils ne sont disposés en aucune façon à voir leur droit de grève amputé et à être déconsidérés par leur direction. Ils sauront réagir très rapidement en cas de passage à l'acte suite aux menaces sur le droit de grève. Ils suivent les débats en cours en restant déterminés à faire valoir leurs propositions si elles n'étaient pas prises en compte dans la concertation qui débute.

Nous sommes prêts à nous entretenir de tout cela directement avec M. le Ministre.

Merci Monsieur le Président.

-----

**Point 2 : Projet d'arrêté portant création d'un service à compétence nationale à caractère interministériel dénommé : « Centre interministériel de gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF) ».**

La CGT désapprouve la création d'un service à compétence nationale (encore 1), l'absence de bilan avant et après, la réorganisation permanente de l'Administration Centrale, le traitement particulier des catégories A et le risque à terme d'externalisation et de privatisation. Nous insistons sur la nécessité du maintien d'un dialogue social, aussi bien concernant le corps des IPEF que le SCN et ses agents.

L'administration répond que suite à la fusion des corps IPC et IGREF dans le nouveau corps des IPEF en septembre 2009, le MEEDDM et le MAP ont décidé de créer un service à compétence nationale pour la gestion de ce nouveau corps de 3800 agents dont 1800 sont dans les services des 2 ministères. Ce SCN assurera, outre les missions habituelles des actuels services de gestion, la paye des 1800 agents des 2 ministères. Au cours de l'année 2010, ce SCN s'installera au MAAP, rue de Varennes avec les 4 agents du MEEDDM, qui ont en charge la gestion des IPEF du MEEDDM ; 1 agent est à recruter pour la fonction paye. Le système informatique de gestion et de paye sera celui du MAAP.

**Vote :** Pas de vote car c'est un point d'information.

### **Point 3 : Projet de décret portant organisation administrative et financière de l'Etablissement national des invalides de la marine (ENIM).**

La CGT fait observer que depuis la création de l'Etablissement public administratif en 2008, il y a un réel problème de fonctionnement et de gouvernance de l'établissement du fait de la non création d'un Conseil d'administration.

Aussi, pour la CGT, il y a nécessité d'avoir un Conseil d'administration afin que l'établissement puisse fonctionner normalement.

**Vote :**

Pour : Administration, UNSA ; Contre : CFDT ; Abstention : CGT ; NPPV : FO

### **Point 4 : Projet de décret relatif à la création de l'école nationale supérieure maritime (ENSM)**

Après plusieurs échanges entre l'administration et les syndicats, le Secrétaire général retire ce point de l'ordre du jour convenant qu'il n'y a pas eu de débat avec les syndicats en amont. Il demande à la Direction des affaires maritimes d'engager une réelle négociation avec les syndicats sur ce dossier.

Il y aura un CTPM le 15 avril prochain uniquement sur ce point.

### **Point 5 : Projet d'arrêté relatif à l'entretien professionnel-campagne 2009**

Déclaration de la CGT :

Cela fait plusieurs CTPM et groupe d'échanges que la CGT dénonce la mise en place de l'entretien professionnel qui à notre sens n'a pas été discuté comme il le fallait.

Aucune revendication de la CGT ne semble avoir été entendue.

Lors du dernier groupe d'échanges nous avons remarqué que le bilan 2008 de l'entretien professionnel s'appuie sur 52 réponses aux questionnaires, on peut s'interroger sur la manière dont s'est réalisé l'entretien professionnel dans les autres services du MEEDDM.

Nous avons besoin d'un bilan complet.

La CGT vous l'a dit à maintes reprises qu'elle est opposée à l'actualisation et la rédaction des fiches de postes au cours de l'entretien professionnel. L'agent au travers de l'entretien passe un contrat et sa fiche de poste est remise en cause à chaque entretien.

Pour la CGT, c'est INACCEPTABLE.

Que veut dire l'homogénéité des comptes rendus qui doivent être assurés par les chefs de service?

La formation assurée par le CVRH doit être une formation adaptée, pour que le supérieur hiérarchique procède à l'entretien professionnel dans des conditions optimales.

La CGT tient à vous faire remarquer que certains services mettent déjà en place les entretiens professionnels 2009, alors que l'arrêté n'est pas pris et nous sommes toujours en discussion sur le sujet.

Nos amendements présentés lors des réunions sur l'instruction et le guide de l'entretien professionnel sont toujours d'actualité, et nous réaffirmons notre opposition à l'évaluation, qui fait partie d'un dispositif de gestion de type « entreprise privée ».

Quand commençons-nous à travailler sur le dossier évaluation et sur les incidences sur la rémunération des agents.

La CGT rappelle que la pétition intersyndicale à recueilli plus de 4 000 signatures, et que l'intersyndicale a demandé une audience avec le secrétaire général du MEEDDM pour lui remettre la pétition.

**Vote :**

Pour : Administration ; Contre : CGT, FO, UNSA ; Abstention : CFDT

**Points 6 et 7 : Projets d'arrêtés relatifs à la tenue des agents techniques et techniciens de l'environnement et des agents contractuels de l'ONEMA, de l'ONCFS et des Parcs nationaux**

Les deux textes sur la tenue officielle des ATE et TE et contractuels missions de police ont été adoptés par le CTPM le 25 mars. La CGT (Isabelle Guillaume en expert) après un rappel du mouvement social des agents, a fait des remarques sur les conditions de défaillance du marché commande centralisé et rappelé l'urgence de fournir aux agents des vêtements de travail de qualité. Réponse : pour 2010 les DG des établissements pourront acheter directement auprès des fournisseurs, il y a eu défaillance et il y a urgence pour les agents et leurs conditions de travail...

**Vote :**

Pour : Administration, CGT, CFDT, UNSA ; Contre : FO

-----

**Commentaire du SNOA-CGT :**

Ce CTPM fut l'occasion pour le SNOA de lire la déclaration préalable dont vous trouverez ci-joint le contenu.

Dans cette déclaration, une large partie concernait les OPA dans laquelle nous dénonçons les conditions de transfert désastreuses pour les OPA et notre refus du projet de décret d'intégration qui va être soumis pour avis au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

Ce projet en faisant référence à toute décision préalable de la collectivité et en barrant l'accession à la catégorie A pour les OPA remet en cause purement et simplement l'accession de droit des OPA pendant une période de deux ans et est synonyme de blocage de carrière pour toutes les catégories.

### **Le Ministère met une barrière pour l'accèsion à la catégorie A**

En réponse à notre intervention, le Secrétaire général LALLEMENT affiche clairement que l'accèsion à la catégorie A pour les OPA constitue une inégalité de traitement pour les fonctionnaires et à ce titre paraît inconcevable. Il ajoute à cela que les collectivités s'y opposent et dans ce sens que le projet de décret a été rédigé.

### **Le contexte est difficile, le Secrétaire Général renvoie la responsabilité vers les Départements**

Sur le contexte de transfert, il souhaite que les parcs continuent d'exister et ne soient pas démantelés mais il dénonce l'abandon de transferts globaux et renvoie la responsabilité vers collectivités tout en reconnaissant que le contexte est particulièrement défavorable.

### **Des propos inacceptables !**

Ne pouvant laisser passer de tels propos, le SNOPA met en avant la situation dans la quelle se trouvent les OPA tant en matière de maintien de leur outil de travail que sur l'aspect statutaire et déroulement de carrière. Le projet de décret d'intégration place les OPA dans une impasse qui auront de véritables handicaps pour opter et seront obligés de rester en mise à disposition synonyme de blocage de carrière.

Nous interpellons le Ministère sur l'avenir des OPA dans ses propres services et demandons qu'un travail soit fait sur le sujet comme s'y été engagé le Directeur de cabinet du Ministre le 26 novembre 2009

D'une manière très solennelle, le SNOPA s'adresse aux représentants du Ministère pour leur dire que les OPA feront tout pour se sortir de cette impasse.

### **Camarades, l'heure est à la riposte !!!**

Une telle provocation, une volonté affichée de se débarrasser de nous, le non respect de la loi et des débats parlementaires ne sont pas acceptables !

Plus que jamais il faut que nous soyons unis et solidaires car nous sommes tous concernés !

Tous les OPA dans l'action, les parcs transférés, non transférés, les services spécialisés,

### **Notre avenir est en jeu !**

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NEGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Le directeur du cabinet du ministre d'État

Paris, le 23 MARS 2010

Monsieur le Secrétaire général,

Par courrier, en date du 15 février 2010, vous m'avez fait part des remarques que soulève la lettre de mission du 28 octobre 2009 du Premier ministre à M. Pierre LEPETIT, inspecteur général des finances, missionné pour « formuler des nouvelles mesures garantissant la poursuite en 2012-2013 des non-renouvellements de départs en retraite arbitrés en 2009-2011, ainsi qu'une réduction à due proportion des coûts de fonctionnement sur l'ensemble du périmètre ministériel » au titre desquelles était notamment évoquée la création d'un opérateur routier national.

Comme vous le savez, la question de l'opportunité de la création d'un opérateur routier national avait fait l'objet d'une expertise par cette même Inspection générale des finances (IGF), en 2007, lors de la première phase de la révision générale des politiques publiques (RGPP) au terme de laquelle, la piste avait été abandonnée.

Aujourd'hui encore, le ministre d'Etat n'est pas favorable à cette hypothèse. Force est de constater que nonobstant leur récente constitution (3 ans), les directions interdépartementales des routes (DIR), services déconcentrés spécialisés qui arrivent à maturité, ont fait la preuve de leur efficacité, à l'image de la gestion exemplaire des derniers événements hivernaux.

De même, l'organisation des DIR en période de crise vient d'être précisée, avec la mise au point de protocoles décrivant le rôle des DIR de zone auprès des préfets de zone de défense, en application de la mesure RGPP n° 149.

Il serait donc tout à fait inopportun de remettre en cause cette organisation.

Monsieur Jean-Marie RECH  
Secrétaire général de la CGT  
263, rue de Paris  
Case 543  
93515 MONTREUIL cedex

Par ailleurs, vous appelez mon attention sur les missions d'ingénierie publique routière du ministère. L'Etat n'a pas la volonté de se désengager de ces missions. Il cherche au contraire à favoriser les évolutions nécessaires visant à améliorer son action dans sa responsabilité de définir et mettre en œuvre une politique routière ambitieuse sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, une réflexion est engagée pour coordonner l'activité des services d'ingénierie routière (SIR) des DIR et en optimiser le fonctionnement. En particulier, compte tenu du nombre élevé de SIR (plus d'une cinquantaine) et des effectifs qui les composent (parfois de l'ordre de 1 ou 2 ETP), des regroupements sont envisagés pour constituer des points d'appui plus efficaces et dégager des effets d'échelle.

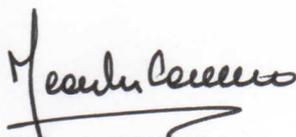
En outre, un travail est en cours pour mieux articuler le rôle respectif des services de maîtrise d'ouvrage (SMO) des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et des DIR ainsi que pour garantir la mise en œuvre des programmes de modernisation des itinéraires (PDMI), qui viennent d'être validés.

Enfin, ainsi que vous le soulignez, la décision a été prise de construire 63 centres d'exploitation et d'intervention (CEI), par le biais d'un contrat de partenariat public-privé. Ce programme doit permettre de rénover les outils mis à disposition des DIR et d'offrir aux agents des bâtiments de travail modernes et plus adaptés. Je vous rappelle que ce contrat prévoit expressément que l'Etat restera propriétaire des bâtiments à compter de leur livraison.

Sur cette question les Comités locaux d'hygiène et de sécurité (CLHS) et les Commissions techniques paritaires (CTP) des DIR ont au demeurant été régulièrement consultés et informés du déroulement de la procédure.

A ce titre, je vous précise qu'une présentation générale de cette opération sera faite lors d'un prochain Comité central d'hygiène et sécurité (CCHS).

J'espère avoir atténué vos inquiétudes et vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
Jean-François CARENCO





Paris, le 30 mars 2010

## REUNION INTERSYNDICALE DU 30 MARS 2010

Les 3 organisations syndicales représentatives des OPA se sont réunies à Paris le 30 mars 2010 pour faire avancer le plan d'action intersyndical mis en place depuis l'action du 3 décembre 2009.

L'action intersyndicale s'avère plus que nécessaire en raison du contexte politique qui entoure le transfert des Parcs, du décret d'intégration inacceptable et du peu de perspective d'avenir pour les OPA dans les services de l'Etat.

### Faire remonter rapidement les pétitions intersyndicales

Des Assemblées Générales étant toujours en cours dans les parcs et les services, chaque organisation doit faire remonter rapidement les pétitions au niveau national

### Des rendez vous importants au cours du mois d'avril

- Suite à la lettre de BORLOO du 4 mars, l'intersyndicale appelle directement le cabinet du Ministre pour un rendez vous dans les plus brefs délais et confirme sa demande par courrier en précisant nos revendications. Un rendez vous est prévu au mois d'avril.
- Le 27 avril, l'intersyndicale sera reçue par l'Assemblée des Départements de France.
- Ces deux réunions seront l'occasion pour remettre les pétitions, délégations à définir.
- 28 avril, le décret d'intégration sera présenté au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

### Une action de grande envergure à Paris

Les OPA sont dans la tourmente, douter de leur capacité de mobilisation, c'est mal les connaître !

Nous n'avons pas l'intention de nous laisser faire, c'est pourquoi une action de grande envergure est prévue sur Paris, la date du **20 mai** est avancée et doit être confirmée rapidement après concertation de nos instances respectives.

# Une seule solution, l'action !



SN PTATECT



Paris, le 30 mars 2010

Monsieur Jean-Louis BORLOO  
Ministre de l'Ecologie, de l'Energie,  
du Développement Durable et de la Mer  
Hôtel de Roquelaure  
246 Boulevard St Germain  
75007 PARIS

**Objet** : demande d'audience

Monsieur le Ministre,

Dans votre courrier du 4 mars 2010, vous évoquez la possibilité d'organiser une audience avec les organisations syndicales à propos de la situation des ouvriers des parcs et ateliers.

L'intersyndicale réunie ce jour, vous demande de recevoir une délégation dans les plus brefs délais afin d'aborder les points suivants :

- Suivi du relevé de décisions de Monsieur DEGOS suite à la réunion du 26 novembre 2009,
- Mesures catégorielles,
- Application de la circulaire de Monsieur LALLEMENT du 11 février 2010,
- Circulaire sur le Maintien de la rémunération pour les agents MADSLD et mutés dans les services de l'État,
- Décret d'intégration et d'homologie dans la Fonction Publique Territoriale,
- Indemnité compensatrice pour les agents optant pour la FPT,
- Décret d'application de la loi sur la retraite des OPA,
- Gestion des OPA dans les DIR et Services Navigations,
- Avenir des OPA dans les services de l'État,
- Décret de 1965.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour le SNOPA CGT  
Le Secrétaire Général

**signé**

Charles BREUIL

Pour SNPTATECT FO  
Le Secrétaire Général

**signé**

Jean Yves BLOT

Pour l'USEE CFDT

**signé**

Patrick GROSROYAT



## SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE L'EQUIPEMENT PETITION

Lors de la CAP des 9, 10, 11 mars, l'ensemble des élus a rencontré la DRH et a porté les revendications légitimes des SAE.

Nos revendications n'ont pas été entendues car la seule réponse de la DRH est la constitution d'un groupe de travail à l'automne prochain.

Les SAE exigent :

- la constitution d'un groupe de travail avant la CAP de fin mai 2010
- l'augmentation des ratios promus/promouvables dès 2010,
- l'augmentation du régime indemnitaire, aligné sur la plus favorable des composantes du MEEDDM,
- un véritable débouché en catégorie A.

NOM – PRENOM	SERVICE	SIGNATURE

**A RETOURNER PAR TELECOPIE A :**

**FO : 01 40 81 24 13 – CGT : 01 40 81 83 16 - UNSA : 01 40 81 12 82 – CFDT : 01 40 81 24 05**



## **Compte rendu de la 1<sup>ère</sup> réunion du 29 mars 2010 entre les Directions générales du LCPC et de l'INRETS et les syndicats représentatifs des deux établissements**

### **Présents :**

#### **Pour l'administration :**

Mme Jacquot-Guimbal, Directrice générale du LCPC et Préfiguratrice de la fusion LCPC/INRETS et M. Guy Bourgeois, Directeur général de l'INRETS

#### **Pour les syndicats :**

Pour le LCPC : CGT, CFDT, FO et pour l'INRETS : CGT, CFDT, SUD.

Cette réunion est la première que Mme Jacquot-Guimbal organise depuis qu'elle a reçu sa lettre de mission en date du 15 mars dernier signée des ministres, et dans laquelle elle est désignée préfiguratrice pour la fusion des deux établissements.

Mme Jacquot-Guimbal fait savoir que sur la base de la lettre de mission, elle a commencé à faire le tour des différents sites de l'INRETS afin de recueillir les questions et attentes des personnels. Etant actuellement Directrice générale du LCPC, elle connaît mieux les points de vue des agents du LCPC.

Elle fait savoir que dans un premier temps, ce sont les services supports qui vont être concernés par des réorganisations-mutualisations. L'objectif de la fusion étant de faire se rapprocher les équipes pour mieux répondre aux besoins sociaux.

Dans un premier temps, chaque établissement gardera son contrat quadriennal mais pour une durée de deux ans maximum. La direction se donne jusque fin 2011 pour élaborer un contrat quadriennal unique au nouvel établissement.

Concernant le nouveau nom de l'établissement créé par la fusion de l'INRETS et du LCPC, Mme Jacquot-Guimbal fait savoir qu'une large consultation des personnels va être engagée.

Une cellule d'écoute partagée entre le LCPC et l'INRETS va être mise en place rapidement. Les personnels pourront choisir leur interlocuteur au sein de cette cellule d'écoute.

19 groupes de travail « thématiques » vont être mis en place et devront remettre leurs analyses à la Direction pour la fin avril. Un comité de direction est prévu le 3 mai, au cours duquel la synthèse sera réalisée. Ensuite, les éléments seront envoyés aux syndicats, pour une seconde réunion prévue le 10 mai.

Ces 19 groupes de travail sont répartis comme suit :

- Affaires internationales
- Valorisation

- Communication
- IST
- Documentation
- Animation scientifique
- Préparation et gestion budgétaire
- Comptabilité
- Contrats
- Marchés
- Doctorants
- Ressources humaines
- Qualité
- Gouvernance
- Relation avec les Collectivités locales
- Relation avec le réseau scientifique et technique du MEEDDM
- Répartition des compétences de gestion entre le siège et les sites
- CIR
- Les deux instituts « Carnot »

Mme Jacquot-Guimbal fait savoir qu'il va y avoir un gros travail concernant les différents statuts des personnels mais qu'à ce stade, rien n'a encore été décidé. Il y aura aussi un travail entre les différentes associations culturelles, sportives, etc....des deux établissements.

Une deuxième réunion entre les Directions générales et les syndicats est prévue le 10 mai avec comme base de travail les différents rapports des 19 Groupes de travail. Mme Jacquot-Guimbal doit remettre son premier rapport aux ministres dans la foulée.

Lors de cette réunion, la CGT a fait savoir ou a interpellé sur :

Sur le statut des personnels, la CGT sera vigilante à ce qu'il n'y ait pas de catégories lésées et que cela ne se fasse pas au détriment de pertes de missions. Nous avons fait savoir que dans le cas de rapprochements de catégories, il y aura une harmonisation des rémunérations et qu'il faudra prévoir le budget pour que cela se fasse par le haut. Mme Jacquot-Guimbal fait savoir qu'elle s'engage à demander aux tutelles le budget mais qu'elle n'a pas le pouvoir de décider.

Quel est son cahier des charges au regard de la lettre de mission ? Mme Jacquot-Guimbal nous informe qu'elle n'a pas d'autres instructions que ce qu'il y a dans sa lettre de mission et que donc elle n'a pas de cahier des charges.

Nous l'interpellons sur la phrase qui se trouve dans la lettre de mission en page 2 : « améliorer la performance de la gestion de l'ensemble en réalisant des économies d'échelle ». Mme Jacquot-Guimbal précise que ce n'est pas le but premier de sa mission. Cependant, le ministre du budget a demandé à l'ensemble des établissements publics de faire une économie de 10% sur leur budget et cela se fera sur le fonctionnement. Mme Jacquot-Guimbal précise également qu'il n'y aura aucun déménagement forcé et qu'elle n'utilisera pas la loi « mobilité » dans le cadre de cette fusion.

Sur le volet social, la CGT a demandé qu'une prime exceptionnelle de 250 euros soit attribuée à tous les personnels dans le cadre de cette réorganisation à l'instar de ce qui a été fait en Administration centrale du MEEDDM. De même, nous avons demandé que les personnels pouvant y prétendre puissent bénéficier de la prime de restructuration. Sur la prime

exceptionnelle Mme Jacquot-Guimbal ne sait pas comment cela c'est fait et va donc se renseigner. Sur la prime de restructuration, elle répond qu'elle ne peut être versée que s'il y a déménagement.

Enfin, sur les missions, la CGT réaffirme la nécessité que cette fusion ne se fasse pas au détriment des missions actuelles, bien que consciente qu'il faudra en faire évoluer y compris au regard du Grenelle de l'environnement. Et nous avons réaffirmé notre attachement à ce que nos partenaires du RST (CETE, Ecoles, CERTU, CSTB, ..... ) ainsi que les Collectivités locales soient bien consultés dans le cadre de cette fusion.

Par ailleurs, la CGT va rencontrer le 8 avril prochain la Direction de la recherche et de l'innovation du ministère (DRI/CGDD) sur des aspects généraux du ministère (plan d'évolution des CETE, circulaire du RST, etc....). Lors de cette réunion, nos représentants CGT réaffirmeront nos attentes, y compris sur le volet social (prime exceptionnelle et de restructuration).

Sachez que les syndicats CGT du LCPC et de l'INRETS se sont déjà vus et vont se rencontrer à nouveau très prochainement. Nous serons très attentifs tant sur l'évolution des missions que sur le devenir des personnels.

Vos représentants CGT sont à votre disposition si vous avez besoin de plus d'informations.



## **Action et audience avec Jean-Louis Borloo,**

**Vendredi 26 mars 2010 à Toulouse**

Vendredi 26 mars après midi, l'intersyndicale appelait les personnels à se retrouver dans le cadre de la venue de Monsieur Borloo au centre de congrès Pierre Baudis.

Auparavant, nous avons formulé une demande d'entrevue avec le ministre. Au lieu de cela on nous proposait une rencontre avec un de ses conseillers et la secrétaire générale de la Préfecture. Nous avons mis en débat le principe de ne pas participer à cette audience, considérant que c'était "un Ministre sinon rien". Cette proposition a été soumise au vote et unanimement, les participants ont approuvé la proposition.

Une très large majorité des participants à la réunion a décidé ensuite de rejoindre le centre des congrès. Malgré les injonctions et les menaces de la police, la délégation est restée sur place en demandant avec détermination à être reçue par Monsieur Borloo. Rester sur place était le seul moyen d'être au moins vu par le ministre lors de son arrivée et de pouvoir l'interpeller directement. Un tract était d'ailleurs diffusé.

Finalement, après avoir appris que le ministre était arrivé par une porte dérobée, nous apprenions qu'il acceptait de nous rencontrer à la fin de son allocution au congrès. Une délégation de sept représentants a donc été reçue dans un premier temps par le chef de cabinet adjoint accompagné de Messieurs Crocherie et Vatin, puis, Monsieur Borloo nous a rejoint avec le Préfet de Région.

Disposant de peu de temps nous avons concentré notre intervention sur ce qui nous semblait le plus important. Nous lui avons dit clairement que les personnels attendaient qu'il œuvre pour le maintien de services régionaux et départementaux clairement rattachés au Ministère et non pas aux Préfectures. Qu'ils attendaient aussi de lui qu'il défende cette idée face au Ministre de l'intérieur et face au Premier Ministre lorsque les arbitrages sont nécessaires sur les missions des services, les moyens, la formation et la carrière des agents.

Nous lui avons dit aussi et d'autant plus facilement que c'est lui qui l'avait reconnu en préambule, que les agents de ses services étaient sûrement les fonctionnaires qui ont eu à produire le plus d'efforts ces dernières années du fait des restructurations. Nous lui avons parlé de la souffrance engendrée et de la nécessité pour lui d'en tenir compte.

Le ministre s'est montré attentif et sensible à nos arguments. Chacun a pu s'exprimer et l'essentiel a pu être dit.

### **Saisir toutes les occasions pour revendiquer et lutter**

Il était important pour nous de ne pas manquer une occasion de s'adresser au Ministre. Que des agents puissent lui parler directement lorsqu'il quitte les lambris parisiens c'est important. Qu'il puisse entendre la voix des fonctionnaires de ses services, c'est primordial.

Nous remercions encore les collègues qui nous avaient rejoint vendredi après-midi et qui ont rendu cela possible.

Ensemble nous avons pu démontrer qu'il n'y a pas de mobilisation inutile. Cette action a germé lors de la manifestation de mardi dernier et c'est peut être cela qu'il faut le plus retenir : une mobilisation en amène une autre, puis une autre et c'est ainsi que le rapport de force s'établit et que l'on peut se faire entendre.

Ci-joint vous trouverez le communiqué que nous avons remis au ministre.



**Monsieur Borloo, les discours et les congrès sur l'environnement c'est bien mais les actes c'est quand et avec qui ?? Le service public ou le privé et la loi du Medef ?**

**Quelles missions, quels moyens et quel avenir des agents de vos services au niveau régional et départemental ? Quelle présence d'un service technique de l'Etat?**

Monsieur le Ministre

Sur la base des revendications nationales les personnels étaient dans l'action le 23 mars.

Mais ils étaient également dans l'action car au delà des revendications nationales ils s'interrogent sur les conséquences locales de la RGPP et de la casse des services.

**Ils dénoncent à la Direction Départementale Interministérielle des Territoires la situation faite aux services et aux agents :**

Suppression massive de postes (-20 en 2010) et absence de recrutements pour combler les vacances de postes chroniques qui se situent autour de 20 agents.

Création de cette DDI à marche forcée, sans aucune vision claire des missions et des moyens.

Absence d' assise statutaire pour la charte de gestion des personnels.

Menaces non affichées mais bien réelles sur les missions techniques de la DDT, allant de l'ingénierie à l'urbanisme, en passant par le risque sécurité, le logement etc.. Menaces non affichées mais bien réelles sur les Unités Territoriales de la DDT.

Quel est l'avenir même de cette direction et des 511 agents qui la composent ?

**Concernant la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement les personnels veulent connaître :**

L'avenir de cette direction et celui des unités territoriales en tant que direction régionale de plein exercice, au-delà des discours lénifiants

Comment se déroule la mise en place des plateformes de comptabilité et de services supports et avec quels moyens pour pourvoir les postes ouverts ?

**Pour le Centre Inter régional de formation professionnelle :**

Quelle visibilité à moyen terme pour les missions et quel avenir pour les personnels ?

A quand la mise en place d'une instance paritaire inter régionale sur la formation ?

**Et pour finir dans l'ensemble des services, les personnels vous demandent :**

A quant un dialogue social qui respecte les agents et leurs représentants tant au niveau national que local notamment sur les points suivants :

- règlement RTT
- déroulement des CAP, des CTP et des réunions consultatives,
- blocage sur la mise en place de nouvelles grilles indiciaires pour favoriser un déroulement de carrière respectable plus particulièrement pour les catégories B et C ;

Comment est prise en compte la souffrance au travail très présente dans nos services et quelles suites concrètes sont données à la concertation et aux divers travaux engagés ?

Comment vont évoluer les conditions de travail dans des projets immobiliers on ne peut plus flous ?

Monsieur le Ministre, les personnels dans l'action constatent qu'à toutes ces questions concrètes maintes fois posées et dont la liste n'est pas exhaustive, il n'ont aucune réponse claire et ce depuis des mois. Il se vérifie tous les jours, que le Ministère poursuit le processus de restructuration avec la violence qui le caractérise depuis le début. La RGPP2 confirme la règle.

**Aujourd'hui les agents de vos services affichent un grand scepticisme en ce qui concerne l'avenir du service public de votre ministère au regard de votre action. Ils dénoncent la réduction massive des effectifs et la recherche constante d'économies, seul but de la RGPP.**

**Vous devez devenir ou redevenir le Ministre de vos services et des agents dont vous avez la responsabilité !**

**Les agents revendiquent de véritables négociations avec les ministres du Meeddm et du Maap !**



## **Le 23 mars unitaire est un succès partout en France**

### **Plus de 800 000 manifestants**

**Le Chef de l'Etat, le gouvernement et les employeurs doivent répondre aux exigences exprimées !**

Le 23 mars 2010, journée interprofessionnelle unitaire d'actions et de manifestations pour l'emploi, les salaires et les retraites est un succès.

Cette mobilisation, d'un bon niveau, s'est traduite par de nombreux arrêts de travail dans le privé comme dans le public avec la participation de 800 000 manifestants recensés à 17 h 00 dans les 180 rassemblements organisés à l'appel de la CGT – CFDT – FSU – UNSA et Solidaires.

La participation à cette journée est d'autant plus appréciable que la plupart des médias ont fait l'impasse sur ce rendez-vous annoncé le 15 février et que la division syndicale a été malheureusement entretenue par certaines organisations. Par cette nouvelle mobilisation les salariés du privé et du public ont réaffirmé leur attachement à la pérennité du système solidaire de retraite par répartition, pour une véritable politique de l'emploi et l'augmentation des salaires.

Après le très fort mécontentement des salariés exprimé lors des élections régionales, l'ampleur des manifestations et de la mobilisation du 23 mars est un nouvel avertissement adressé au gouvernement et au MEDEF.

La CGT met en garde le gouvernement sur l'attitude qui consisterait à maintenir le cap des réformes anti-sociales et à passer en force, ce qui ne manquerait pas d'alourdir encore davantage le climat social dans le pays.

Alors que la dégradation des conditions de vie et de travail est amplifiée, par les effets d'une crise dont ils ne sont en rien responsables, l'ensemble des salariés revendiquent des mesures en faveur de l'emploi, des salaires et pensions, la promotion des Services Publics, et sur les retraites un financement garantissant la retraite à 60 ans, les pensions à 75%, la prise en compte de la pénibilité.

La multiplication des actions revendicatives dans les entreprises privées et publiques ces dernières semaines et la journée du 23 mars traduisent la détermination des salariés à gagner sur leurs revendications. Le gouvernement et le Chef de l'Etat, les employeurs doivent en tenir compte rapidement en répondant aux revendications.

Lors de la prochaine intersyndicale, la CGT proposera d'autres initiatives de mobilisation coordonnées pour le mois d'avril et un 1er Mai unitaire.

Ainsi, les organisations syndicales se réuniront le 30 mars prochain et la CGT fera des propositions en ce sens.

Montreuil, le 23 mars 2010 à 17 h 00



## La réorientation professionnelle des fonctionnaires :

# Un « véritable accompagnement » ...vers la sortie !

Le Ministre Woerth convoquait le Conseil supérieur de la fonction publique pour examiner un projet de décret « réorientation professionnelle » des fonctionnaires de l'Etat le 11 février 2010, ceci en application de l'article 7 de la loi mobilité du 9 juillet 2009.

Les possibilités de concertation préalables très limitées et un contenu particulièrement négatif amenaient les organisations syndicales **CGT, CFDT, UNSA, FSU, FO, Solidaires et CFTC**, lors de la section syndicale du 1<sup>er</sup> février 2010, à refuser de siéger en plénière et à demander un retrait de ce point de l'ordre du jour.

Le Conseil supérieur re-convoqué s'est tenu le 22 février 2010 en présence du Ministre Eric Woerth pour ce point précis de l'ordre du jour.

Les sept organisations qui demandaient le retrait du texte de l'ordre du jour ont fait une déclaration commune en début de séance pour maintenir l'ensemble de leur analyse et demander à nouveau le retrait du texte de l'ODJ de la séance. Le Ministre a tenté de rassurer, sans succès, et a maintenu en l'état l'ODJ.

Aucun infléchissement significatif n'a été obtenu sur le contenu du décret. Un bilan de fonctionnement du décret a été promis. Le projet allait au-delà de la loi sur certains aspects. Il ne devrait plus s'en écarter à la suite à plusieurs amendements CGT.

Pour le Ministre, (cf portail du gouvernement 16-02-10) ce décret introduit un « *véritable accompagnement de l'agent dont le poste aura été supprimé.* » **Sauf qu'en terme d'accompagnement les balises sont placées, y compris pour indiquer la sortie, ou plus précisément la disponibilité sans traitement et le licenciement !**

Les choix gouvernementaux en matière de RGPP, la loi LMPP ou mobilité du 9 juillet 2009, la réforme de la taxe professionnelle dans les collectivités territoriales, la loi HPST (hôpital, patients, santé, territoires) forment un tout cohérent dans lequel sont imbriquées d'une façon indissociable les options politiques de casse de la fonction publique et la boîte à outil pour effectuer cette casse.

Le décret sur la réorientation professionnelle soumis au Conseil supérieur fait partie de cet arsenal législatif et réglementaire permettant au gouvernement de poursuivre ses plans de restructuration ; Depuis 2007, 100 000 suppressions d'emplois effectives et 100 000 nouvelles suppressions annoncées d'ici 2012.

La « **restructuration** » terme repris dans l'article 7 de la loi mobilité s'accommode par ailleurs du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite. Nous sommes bien en présence de suppressions massives d'emplois entraînant dans les services, les sous-effectifs, la surcharge de travail et de nombreuses missions abandonnées à la Culture, dans la Recherche, dans les services de l'Équipement-environnement, dans les services des finances ou à l'Éducation nationale,...

La loi et le décret cités sont d'autant plus nocifs que ce gouvernement, au nom d'une approche réductrice des déficits publics qui n'a rien de « rationnel », a érigé les suppressions d'emplois en dogme, comme un objectif autosuffisant, en soi et pour soi.

Et il ne fait aucun doute que cette fuite en avant dans une logique de flux de main d'œuvre appelée « mobilité » et de substitution du métier au grade est en totale opposition avec un déroulement de carrière valorisant et l'emporte plus que jamais sur la valeur professionnelle des agents.

Le recours à la mobilité, fait sur ces bases, et forcément d'une façon aveugle vis-à-vis des qualifications et des savoir-faire, ne peut qu'entraîner des dysfonctionnements, des déstabilisations dans la transmission des missions et des désorganisations du travail avec à la clef, stress, troubles physiques et psychiques supportés in fine par les agents.

La concordance ou plutôt la connivence de démarche est flagrante avec le discours de Laurence Parisot présidente du Medef qui déclarait en août 2005 : « la vie, la santé, l'amour sont précaires, pourquoi le travail échapperait-il à cette loi ? »

C'est une confirmation que le gouvernement pour la fonction publique, à l'instar du patronat pour les entreprises du secteur privé, considère que le travail doit être flexible et les salariés jetables. **Tout cela participe d'une dégradation sans précédent de la qualité des missions publiques et d'un remodelage en profondeur de la société et de ses valeurs.**

Le projet de texte a obtenu de la part de la parité syndicale 19 voix Contre (CGT, CFDT, FO, Solidaires, FSU, CFTC, UNSA) et un refus de vote (CGC).

**Le débat et l'action sont plus que jamais nécessaires pour enrayer ce processus destructurant pour la fonction publique.**



### Bulletin d'adhésion de la CGT

Nom .....Prénom.....  
Adresse personnelle.....  
Code postal.....Ville.....  
Tél.....e-mail.....  
Grade ou corps.....  
Etablissement de travail :.....  
Code Postal.....Ville.....

A remettre à un militant CGT du lieu du travail ou à retourner à [ugff@cgt.fr](mailto:ugff@cgt.fr) ou  
UGFF-CGT – 263, rue de Paris, case 542 – 93514 Montreuil Cédex



## IMPASSE SUR LA CATEGORIE A : De véritables négociations sont à ouvrir d'urgence!

**Plus que jamais, il faut ouvrir de vraies négociations sur la grille indiciaire dans la fonction publique.**

Après des discussions limitées aux signataires des accords de février 2008 que la CGT n'a pas signés, une séance conclusive sur la catégorie A ouverte à l'ensemble des organisations syndicales s'est tenue le lundi 29 mars.

Le gouvernement avance pour la catégorie A, comme précédemment pour la catégorie B, des mesures non discutables et insuffisantes ne répondant pas aux attentes réelles des personnels et à la reconnaissance légitime des qualifications.

Les propositions gouvernementales étaient limitées à une faible revalorisation de l'indice du premier échelon de la catégorie A et à la mise en place d'un 3ème GRade à Accès Fonctionnel (GRAF). L'ensemble des organisations syndicales a rejeté le cadre de « *négociations* » imposées. Toutes les organisations syndicales ont demandé l'ouverture urgente de négociations sur l'ensemble de la grille.

Sans répondre aux demandes unanimes des syndicats, le gouvernement a décidé de clore le cycle de discussions ouvert par le protocole de février 2008.

A la veille du vote de la loi de transposition des accords de Bercy, le gouvernement entend cependant une nouvelle fois passer en force en imposant la création du GRAF, ainsi d'ailleurs que d'autres dispositifs unanimement rejetés par les organisations syndicales, comme la perte de la retraite à 55 ans pour les infirmières ou l'introduction de l'intéressement...

Plus que jamais les questions de la grille et des carrières doivent être au cœur des mobilisations à construire ces prochaines semaines!

Montreuil, le 30 mars 2010

# L'impasse des « négociations » sur la catégorie A

Le gouvernement a conduit des discussions sur la catégorie A avec les 4 organisations (CFDT, la CGC, la CFTC et l'UNSA) signataires d'un relevé de conclusion du 21 février 2008 relatif aux carrières et aux politiques indemnitaires. A noter que ces organisations représentent une minorité d'agents dans la catégorie A comme dans l'ensemble de la Fonction publique.

L'ambition affichée visait ni plus ni moins à « reconstruire les grilles indiciaires de la catégorie A et B ». Mais dans la réalité, le gouvernement n'a jamais eu l'intention de reconstruire « complètement les grilles indiciaires », « ce n'est pas le schéma retenu par le ministre » nous a-t-on clairement précisé lors de la rencontre bilatérale que nous avons eue avec le cabinet du ministre sur cette question le 28 janvier dernier (cf le compte-rendu dans le Fonction publique de janvier 2010 ou sur le site de l'UGFF).

La CGT a été invitée à participer le lundi 29 mars à une réunion conclusive devant déboucher sur une séance de signature.

Assez curieusement, aucune des organisations signataires n'a souhaité prendre la parole en début de séance, chacune d'entre elles regrettant in fine des dispositions gouvernementales fort éloignées d'une réelle revalorisation de la carrière de la catégorie A.

## Les propositions gouvernementales

Le schéma de janvier 2010 proposé en janvier est peu modifié.

L'accès au grade à accès fonctionnel (Graf) est possible à partir du 6<sup>ème</sup> échelon et non du 7<sup>ème</sup>

L'indice du premier échelon d'attaché est porté à l'IB 404 (365 majoré).

Pour les administrateurs, l'accès au grade à accès fonctionnel est également avancé du 6<sup>e</sup> au 7<sup>e</sup> échelon.

Le gouvernement à la recherche désespérée de signataires fait la proposition ultime d'améliorer le quota d'accès au Graf ainsi que celui de la hors échelle A. Il déclare être prêt à faire un nouvel effort pour l'indice de début de carrière....

## La position de la CGT

La délégation de la CGT était composée de Philippe Crépel pour la FPH, Serge Robineau pour la FPT, de Gilles Oberrieder et de Patrick Hallinger pour l'UGFF.

La CGT affirme son entière disponibilité pour une véritable négociation sur la grille à partir des qualifications d'aujourd'hui. La question se pose d'autant plus pour la catégorie A que celle-ci a particulièrement subi l'écrasement de la grille et les effets des politiques salariales successives. En 1983, l'indice de début de la catégorie A était à 175 % du SMIC. Il est aujourd'hui à 120 % !

La proposition de création du Graf montre la limite des facilités de gestion qui ont conduit à multiplier les statuts d'emploi. Il apparaît la nécessité de sécuriser les parcours professionnels et de ne pas faire dépendre la situation matérielle des cadres de la seule détention d'un emploi par nature précaire. La même remarque vaut pour les primes qui se sont multipliées depuis 1983 avec un taux de primes passant de 20 à 40 % pour le A aujourd'hui (les corps d'enseignants étant mis à part) !

La CGT ne conteste certes pas l'existence d'emplois à la discrétion du gouvernement: préfets, directeurs d'administration centrale, etc...

Ceux-ci doivent être d'un nombre limité. Les cadres et les cadres supérieurs comme tous les fonctionnaires doivent disposer de garanties statutaires pour ne pas faire dépendre leur carrière de l'allégeance au pouvoir en place ou de la subordination à tel ou tel lobby.

## **C'est pourquoi CGT formule les propositions suivantes :**

- 1- la mise en extinction du statut d'emploi dans le A type, ce statut serait de plus en concurrence avec le Graf.
- 2- le Graf doit devenir un 3<sup>e</sup> grade, non contingenté avec un indice terminal à HEA également non contingenté. La CGT considère qu'à terme une carrière en 2 grades est suffisante.
- 3- La revalorisation indiciaire doit représenter un progrès pour tous les agents, avec au minimum un gain de 40 points d'indice.
- 4- Pour le A supérieur, des réponses peuvent être apportées également en terme statutaire, en similitude à ce qui existe pour les corps techniques (Cf les carrières d'IPEF par exemple).
- 5- Pour les corps du « *petit A* » ou « *A prime* » (assistants ingénieurs et autres...), l'ouverture de négociations sur leur devenir est nécessaire. D'une manière générale, une revalorisation indiciaire est indispensable, ils doivent être reclassés sur la grille en fonction des qualifications exigées.
- 6- Pour la FPH et la FPT, les documents ne font qu'indiquer le principe d'une transposition. Il apparaît au contraire nécessaire de prendre en compte les spécificités.

Dans le débat les représentant des collectivités territoriales, notamment celui de l'ARF (Association des Régions de France), font part de réserves portant notamment sur la mise en place du Graf alors même qu'il existe déjà dans la fonction publique territoriale des emplois fonctionnels dépendant du pouvoir politique. Il est à noter en outre qu'il existe dans les corps d'attachés un véritable grade de directeur et non pas un statut d'emplois. Le Graf conduirait à sa mise en cause.

## **Au bout du bout d'un processus**

L'opération gouvernementale avait pour objectif d'opposer des organisations, celles signataires des accords de février 2008 aux autres et cela en contradiction même des accords de Bercy sur la représentativité.

C'est raté. Pour la catégorie B, l'UNSA a été le seul syndicat à avaliser le modeste dispositif en approuvant le projet de décret sur l'évolution des catégories B et CII à la commission des statuts du conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat du 9 juillet 2009.

Aucun syndicat n'a donné son accord à la mise en place de l'intéressement. Aucune n'a, non plus, signé la proposition d'accord sur la catégorie A.

La CGT considère pourtant urgente l'ouverture de négociations sur la grille et notamment sur la catégorie A.

Suite à une suspension de séance et au nom des 8 organisations syndicales, la CGT a demandé au secrétaire d'Etat à la Fonction publique d'ouvrir le plus rapidement possible des négociations sur l'ensemble de la grille.

Le secrétaire d'Etat a alors affirmé que le processus ouvert par les accords de février 2008 était clos. Le gouvernement proposera un amendement gouvernemental créant le Graf au projet de loi mobilité en cours de discussions au Parlement.

La CGT appelle pour sa part à développer la pression pour débattre au fond de la reconstruction d'une grille unique de la fonction publique à partir de la reconnaissance des qualifications d'aujourd'hui et d'un minimum salarial donnant à chacun les moyens de vivre.

Elle développera ses propres initiatives en direction des personnels de catégorie A qui aspirent à une autre reconnaissance de leur investissement professionnel avec une réelle revalorisation indiciaire et une sécurisation des déroulements de carrière dans un cadre statutaire.



## Rencontre avec le ministre et de le secrétaire d'Etat en charge de la Fonction publique sur l'agenda social

### ***UN AGENDA SOCIAL QUI APPELLE DE NOUVELLES MOBILISATIONS***

La réunion de ce matin entre le Ministre et le secrétaire d'Etat en charge de la Fonction publique et les organisations syndicales représentatives confirme que des questions primordiales seront au cœur de l'année 2010.

Dès le mois d'avril, des dossiers aussi incontournables que les salaires et le pouvoir d'achat, les retraites, les droits syndicaux, les agents non titulaires, devraient faire l'objet de négociations intenses et serrées.

Pour sa part, la CGT a affirmé de nouveau qu'elle y participerait dans un esprit résolument offensif, en portant de nombreuses propositions.

D'ores et déjà, sur tous ces enjeux, notre organisation syndicale a fait connaître les principales revendications sur lesquelles elle comptait bien être entendue.

Cependant, lorsque nous avons de nouveau condamné des mesures contraires à l'intérêt des personnels comme de la population – la RGPP, les suppressions d'emplois, le salaire au mérite et à la performance, lorsque nous avons réclamé leur arrêt immédiat et l'abrogation de lois comme celles dite de mobilité ou l'HPST, les ministres sont demeurés sourds.

C'est pourquoi, après les mobilisations du 21 janvier et du 23 mars, en s'appuyant sur les actions qui se développent quotidiennement dans de nombreux secteurs, c'est bien le renforcement du mouvement qui, plus que jamais, est indispensable.

Montreuil, le 26 mars 2010

-----

### ***Déclaration de la CGT faite lors de la rencontre***

Monsieur le Ministre,  
Monsieur le Secrétaire d'Etat,

C'est dans un esprit constructif et offensif que la CGT est présente aujourd'hui.

A l'évidence, l'année 2010 est une année cruciale pour la Fonction publique, territoriale, hospitalière ou d'Etat.

Et les enjeux dont il est question sont déterminants tant pour les agents qui œuvrent au compte de l'intérêt général, que pour l'ensemble des citoyens pour lesquels la Fonction publique est un bien commun irremplaçable.

Au titre de ces questions incontournables, il y a bien entendu celles qui ont déjà été largement évoqués en amont de cette réunion.

## **LES SALAIRES ET LE POUVOIR D'ACHAT**

Si la CGT parle de salaires et de pouvoir d'achat, c'est que, pour elle, il s'agit de 2 points à traiter en complémentarité mais de manière distincte.

Pour ce qui concerne les négociations salariales proprement dites, la CGT ne se résout en aucune manière à considérer la valeur du point comme un élément mineur dans la rémunération des agents de la Fonction publique.

L'année 2010 ne peut donc se clore sur une augmentation particulièrement indigente de 0,5 %. Il faut, au minimum, la porter au niveau de l'inflation.

De plus, le décrochage massif intervenu depuis des années – plus de 8 % depuis janvier 2010, par exemple - ne saurait être passé par pertes et profits. Il faut, là également, prendre des mesures urgentes qui permettent de combler ce déficit.

Dans le cadre de négociations salariales, la CGT est tout à fait disponible pour débattre de l'amélioration de la grille indiciaire unique. C'est une évidence : celle-ci, malmenée par des années de politique particulièrement insatisfaisante en la matière, est aujourd'hui dans un état préoccupant. Les recrutements s'effectuent à des niveaux de traitement tous tirés vers le bas et les déroulements de carrière sont bien trop faibles dans la plupart des cas. Il est donc indispensable, dans le cadre d'une refonte globale et cohérente, de mieux reconnaître les qualifications et d'offrir de meilleures amplitudes de carrière à tous les agents. De ce point de vue, les réformes de ces dernières années et celles en cours sont, à nos yeux, notoirement insuffisantes.

Si la CGT entend bien faire de ce rendez vous triennal, une véritable et ambitieuse négociation salariale, elle n'entend pas, évidemment, se désintéresser des questions touchant au pouvoir d'achat. Bien au contraire.

Que ce soit sur la prise en charge des transports, l'action sociale, l'indemnité de résidence, la participation des employeurs publics à la protection sociale complémentaire, le supplément familial de traitement, pour ne citer que ces exemples, notre organisation sera aussi force de propositions.

En revanche, la CGT tient à redire ici qu'elle continuera à s'opposer et à combattre les dérives des salaires au mérite et à la performance –individuels ou collectifs- antinomiques des valeurs liées à l'intérêt général, potentiellement discriminatoires et injustes, freins à la mobilité des agents. A cet égard, le projet instituant l'intéressement dans la fonction publique, rejeté par tous les syndicats, doit être retiré.

## **LA RETRAITE**

Tout confirme que 2010 sera un nouveau rendez-vous déterminant sur la question fondamentale des retraites.

La CGT l'aborde sous le signe de la solidarité et n'accepte pas la mise en concurrence des salariés du privé et du public, la stigmatisation de tel ou tel.

Mais, bien entendu, à partir d'un socle revendicatif commun

- Le maintien de l'âge légal de départ à 60 ans,
- Un taux de remplacement à 75 % pour une carrière complète,
- La prise en compte des années d'études et d'interruption involontaire d'activité professionnelle...

Pour nous en tenir aujourd'hui aux axes principaux, la CGT avancera des revendications spécifiques pour les agents de la Fonction publique :

- Amélioration du code des pensions
- Meilleure prise en compte de la pénibilité
- Amélioration des droits familiaux...

Nous n'accepterons pas de nouveaux reculs, comme, par exemple, l'abandon du calcul de la pension sur le dernier indice détenu depuis 6 mois.

En tout état de cause, les réformes incontournables sur les retraites doivent rompre et revenir radicalement sur les dispositions de 1993, 2003 et 2007.

Celles-ci, parfaitement injustes, ont entraîné une baisse massive du niveau des pensions pour tous, ont gravement détérioré les droits et acquis des salariés et n'ont en rien résolu la question du financement des retraites.

## **LE DIALOGUE SOCIAL**

La CGT a signé les accords de Bercy en juin 2008. Elle le revendique et l'assume.

La rénovation du dialogue social, l'approfondissement de la démocratie et de la négociation, l'amélioration du droit et des moyens syndicaux doivent être au cœur de nos préoccupations communes.

Près de 2 ans après la signature, le projet de loi est en phase d'être adopté par le Parlement.

Notre organisation, qui s'inquiétait légitimement du retard pris, s'en félicite.

Elle souhaite évidemment que la loi adoptée respecte les équilibres issus de la négociation, les principales conclusions de celle-ci et n'introduise pas de disparités entre les 3 versants.

A cet égard, la CGT veut redire ici sa plus vive condamnation de l'adjonction à ce projet de loi de la remise en cause du droit à la retraite à 55 ans pour les infirmières et les infirmiers. Cette mesure, insupportable sur le fond, n'a de surcroît été approuvée que par une seule organisation représentant moins de 1 % des voix aux élections professionnelles.

Voici l'exemple type de ce qui ne peut plus avoir .....

Sur la consultation électorale, la CGT veut dire ici qu'elle est résolument favorable à l'hypothèse calendaire de la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2011. La situation actuelle n'est saine pour personne et l'autre possibilité ouverte du début 2013 est trop lointaine.

## **LES NON TITULAIRES**

Voilà bien un enjeu majeur pour lequel la CGT se mobilise, avec d'autres, depuis des années.

La situation actuelle, dans les 3 versants de la Fonction publique, est absolument inacceptable et la loi de l'été 2005 ne constitue en rien une réponse satisfaisante à ce grave problème qui perdure depuis trop d'années.

La CGT se félicite que le Président de la République lui-même soit descendu dans l'arène du juste combat de la titularisation.

Car un nombre significatif d'agents non titulaires, l'écrasante majorité de ceux exerçant des missions permanentes de service public, doivent être titularisés.

Ils doivent l'être avec des conditions de reclassement dans les corps de fonctionnaires qui soient grandement améliorés.

Dans le même temps que ce plan de titularisation doit être mis en place, il faut prendre toutes les mesures pour mieux encadrer et davantage restreindre les possibilités de recours aux contractuels. Il est, de ce point de vue, symptomatique que, en 25 ans, 3 plans de titularisation se soient succédés dans la fonction publique et que, à leur terme, les agents non titulaires soient plus nombreux qu'avant leur mise en œuvre.

Enfin, il faut d'urgence rendre plus cohérents et améliorer la gestion et les droits sociaux des agents non titulaires dont la Fonction publique a évidemment besoin.

Monsieur le Ministre,  
Monsieur le Secrétaire d'Etat,

La CGT vous confirme donc qu'elle aborde cet agenda social et ses conséquences concrètes, avec détermination.

Elle est porteuse de propositions qu'elle défendra avec conviction et pugnacité.

D'ailleurs, celles-ci vont au-delà de celles, déjà très importantes, que nous venons d'évoquer.

Il faut par exemple rénover en le renforçant le statut des fonctionnaires.

Il faut une politique de l'emploi public, statutaire et qualifié, qui réponde aux besoins de toute la population et à l'intérêt général.

Il faut conduire l'adaptabilité de la fonction publique avec un seul credo : remplir toujours mieux les missions avec l'égalité de traitement de tous les citoyens au cœur de notre démarche.

Il faut assurer des ressources et un financement public pérenne et juste, par le biais d'une véritable et profonde réforme fiscale.

Il faut amplifier la lutte contre les discriminations, prendre des mesures concrètes pour assurer l'égalité femme/homme.

De telles exigences se heurtent pour l'essentiel aux grands axes de la politique que vous conduisez.

La RGPP déstructure et démantèle.

La loi HPST privatise et cherche à rentabiliser la santé publique.

Les suppressions massives d'emplois détériorent les conditions de travail des agents et la qualité du service public rendu.

La réforme des collectivités territoriales est une mise en concurrence, une concentration de pouvoirs recentralisés au mauvais sens du terme, une fragilisation de la démocratie.

La politique fiscale menée assèche les ressources publiques et favorise outrageusement les plus nantis.

La loi dite de mobilité et des parcours professionnels est une remise en cause frontale du statut général.

**Il faut d'urgence revenir sur toutes ces mesures.**

Les mouvements sociaux massifs de l'année 2009, les mobilisations du 21 janvier et du 23 mars, les actions qui ne cessent de se succéder dans tous les secteurs de la fonction publique sont autant d'éléments qui vous disent qu'il faut changer radicalement de politique.

Sur toutes ces questions fondamentales, la CGT vous indique à nouveau qu'elle est immédiatement disponible pour de réelles négociations.

En revanche, si vous persistez dans une politique rejetée par la majorité des agents de la Fonction publique et des citoyens, la CGT prendra, dans l'unité la plus large, toutes ses responsabilités et toute sa part dans le renforcement et le développement du mouvement social.

# Assurance : la Macif solidaire des syndiqués

Créé il y a plus de vingt ans,  
le contrat Solidarité vie syndicale répond  
à un véritable besoin d'assurance  
des adhérents et militants.



## Les grandes lignes du contrat\*

*Pour vos dommages corporels suite à un  
accident au cours de la vie syndicale*

- En cas de décès :  
Versement d'un capital de 16 000 € et prise en charge des frais d'obsèques jusqu'à 1 600 €.

- En cas d'incapacité permanente :  
Pour un taux d'invalidité permanente supérieur ou égal à 10 %, versement d'une indemnité dont le montant, calculé en fonction du taux retenu, pourra atteindre un maximum de 32 000 €. Un taux d'invalidité entre 5 et 9 % donne droit à une indemnité forfaitaire de 1 100 €.

- Aide à l'enfant :  
Une indemnité de 1 600 € est versée à chaque enfant de l'assuré décédé ou atteint d'une invalidité d'au moins 66 % et ce pour chaque enfant mineur ou poursuivant des études. Cette indemnité est doublée si l'enfant devient orphelin de père et de mère après l'accident.

- Perte de salaires ou revenus :  
90% de la perte réelle de salaire net imposable en cas d'arrêt de travail de plus de 15 jours. Une indemnité versée en complément des prestations des régimes de protection sociale pendant une période maximale de 18 mois.

**Une assurance responsabilité civile et défense-recours, en plus :**

Si son contrat personnel lui fait défaut, Solidarité Vie Syndicale couvre la responsabilité civile de l'adhérent dans le cadre de ses activités syndicales. Une couverture qui s'accompagne d'une garantie « Défense et Recours » qui permet à l'adhérent d'être défendu devant les Tribunaux en cas de poursuites ou de réclamer au tiers responsable la réparation de son préjudice. En cas d'accident, le syndicat doit simplement informer la confédération :  
tél. : 01 48 18 84 46 - mail : [a.diaz@cgt.fr](mailto:a.diaz@cgt.fr) qui donnera alors une déclaration de sinistre rappelant le numéro du contrat souscrit par la confédération.

**Sans oublier l'assistance aux militants**

Prise en charge en assistance-rapatriement des militants en déplacement à l'étranger sous mandat syndical.

\*Exemples de garanties extraites du contrat Solidarité vie syndicale en date du 1<sup>er</sup> janvier 2007

La CGT et la Macif ont réaffirmé, le 14 septembre 2004, à travers une déclaration commune aux 5 confédérations syndicales, leur volonté d'apporter aux salariés toutes les garanties nécessaires à leur protection.

*Une blessure au cours d'une manifestation, une chute en collant des affiches, un accident de voiture lors d'un déplacement... Que l'on soit militant ou simple adhérent, la vie syndicale comporte des risques et nul n'est à l'abri de tels incidents.*

### Une approche partenariale

Conscients de l'utilité économique et sociale de l'assurance, les organisations syndicales se sont penchées sur cette problématique. Mais avec qui travailler pour bâtir un vrai plan de protection dédié à l'activité syndicale ? Attachés au principe d'une assurance basée sur la solidarité, ils se sont naturellement rapprochés de la Macif. C'est ainsi que l'ensemble des centrales syndicales et la mutuelle se sont progressivement engagés dans des partenariats solides, dont la première réalisation fut très vite le contrat Solidarité vie syndicale.

### La solidarité avant tout

Pour couvrir au mieux les syndiqués actifs, retraités ou privés d'emploi, la Macif a bâti une assurance "dommages corporels" agissant en cas d'accident dans le cadre d'un mandat ou d'une mission, d'un stage de formation syndicale ou plus généralement lors de toute participation à la vie de l'organisation.

Solidarité vie syndicale protège aujourd'hui la quasi-totalité des syndiqués, à titre individuel et de façon automatique.

*"La solidarité est la clé de voûte du contrat, affirme Pierre Cantin, de la Direction des Partenariats à la Macif. Tout le monde bénéficie des mêmes garanties et nous travaillons sans cesse pour améliorer nos prestations. Depuis sa création, le contrat a permis d'indemniser plusieurs dizaines de décès et de nombreuses infirmités. A chaque fois, nous avons veillé à ne jamais laisser personne démunir, quelle que soit la gravité du sinistre. Dans une société où le statut du bénévole et du militant sont quasi inexistantes, une couverture efficace est une nécessité."*

Vous souhaitez en savoir plus ? [partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)